

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES****COMMUNE D'OS-MARSILLON****A 2025/S02/D05****Séance du 10 avril 2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

**Présents :** Mmes Nelly BREIL, Vanessa DONNAY, Anne-Marie TRINQUIER, Sandra BAQUÉ, Mireille JOUBERT, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Edouard de GRANGE, Stéphane ESCAMES, Raymond FINANA, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE.

**Absents :** M. Jérôme TOULOUSE.

Mme Mireille JOUBERT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Subvention de fonctionnement au CCAS**

Afin d'optimiser la réalisation de ses missions et pour l'exercice de son fonctionnement, le CCAS bénéficie d'une subvention communale annuelle versée par la commune d'Os-Marsillon.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir largement délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2025, une participation financière sous forme de subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 2 500.00 €,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025,
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice : 15  
Membres présents : 15  
Vote pour : 15  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de convocation : 3 avril 2025  
Affichage le 10 avril 2025

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Jérôme TOULOUSE

